

Systemes d'installation pour revêtements de sol

Garantie limitée à vie correspondante
aux revêtements de sol

Programme de garantie Best-Backed^{MS} de MAPEI



1 800 42-MAPEI (1 800 426-2734)
www.mapei.ca



Imprimez cette garantie, indiquez chaque produit acheté, joignez la preuve d'achat et conservez ces documents dans vos dossiers pour référence ultérieure.

Produits de contrôle de l'humidité, pour la préparation des supports

- ▶ *Planiseal® MBT*
- ▶ *Planiseal PMB*
- ▶ *Planiseal VS*
- ▶ *Planiseal VS Fast*

Les produits de préparation des supports MAPEI achetés et adéquatement appliqués conjointement avec les produits énumérés sur cette page seront admissibles à la garantie limitée à vie correspondante au système de revêtements de sol.

Adhésifs pour revêtements de sol souples

- ▶ *Mapecontact^{MC} MRT*
- ▶ *Mapecontact SRT*
- ▶ *Ultrabond ECO® 300*
- ▶ *Ultrabond ECO 350*
- ▶ *Ultrabond ECO 360*
- ▶ *Ultrabond ECO 373*
- ▶ *Ultrabond ECO 379*
- ▶ *Ultrabond ECO 399*
- ▶ *Ultrabond ECO 570*
- ▶ *Ultrabond ECO 575 [NA]*
- ▶ *Ultrabond ECO MS 4 LVT*
- ▶ *Ultrabond ECO MS 4 LVT Wall [NA]*
- ▶ *Ultrabond® G19*
- ▶ *Ultrabond G21*

Adhésifs pour l'installation de tapis

- ▶ *Ultrabond ECO 220*
- ▶ *Ultrabond ECO 811*

Adhésifs pour revêtements de sol en bois

- ▶ *Mapecontact SRT*
- ▶ *Ultrabond ECO 907*
- ▶ *Ultrabond ECO 975*
- ▶ *Ultrabond ECO 977*
- ▶ *Ultrabond ECO 980*
- ▶ *Ultrabond ECO 985*
- ▶ *Ultrabond ECO 995*

GARANTIE :

Sous réserve des conditions et des restrictions énoncées dans le présent document, MAPEI Inc. (« MAPEI ») garantit que son produit sera exempt de défauts de fabrication et fonctionnera pourvu qu'il soit utilisé normalement pour la période de garantie applicable indiquée dans le tableau de la durée de garantie ci-dessous (« Tableau de la durée de garantie »), quand le produit acheté est utilisé dans le délai de durée de conservation indiqué et conformément (a) aux fiches de données techniques et autres instructions d'installation et d'entretien publiées par MAPEI pour le produit (collectivement, la « Littérature de produit »), et (b) aux règlements et codes gouvernementaux ainsi qu'aux normes de l'industrie. Il est de la seule responsabilité de l'installateur, comme condition de la couverture de la garantie, de déterminer d'abord l'adéquation et la compatibilité de nos produits pour l'utilisation prévue par l'utilisateur.

EXCLUSIONS DE COUVERTURE DE GARANTIE :

Les éléments suivants sont spécifiquement exclus de la couverture de la présente garantie : défaillance structurale; sous-plancher inadéquat ou préparation inadéquate du sous-plancher; dommages causés par des catastrophes naturelles, y compris, mais sans s'y limiter, les ouragans, les inondations, les tremblements de terre ou autres types de catastrophes naturelles, ou résultant de circonstances imprévues; actes de négligence, ou mauvaise utilisation ou abus du produit; non-respect de notre Littérature de produit, des codes et règlements du bâtiment applicables et des pratiques standard de l'industrie; variations de couleur, de teinte ou de texture par rapport à celles présentées sur les échantillons, à l'emballage du produit ou à tout autre matériel publicitaire; changements de couleur dus à l'exposition au soleil ou à l'âge; humidité du sous-plancher ou dommages causés par l'eau; usure et détérioration normales découlant de l'utilisation; et fissures dues à un mouvement structural, à une déflexion excessive ou à tout autre défaut du support. En vous procurant notre produit, vous reconnaissez que MAPEI ne peut être tenue responsable de la non-conformité ou de l'incompatibilité du produit, eu égard à l'emploi que l'utilisateur en fait.

VOS DROITS LÉGAUX :

La présente constitue la seule garantie des produits ou des systèmes de produits MAPEI achetés. Dans les limites permises par la loi, toutes autres garanties, expresses ou implicites, notamment, et ce, de façon non limitative, les garanties implicites de qualité marchande et d'adaptation à un usage particulier sont exclues. Toutes garanties implicites découlant de l'application d'une loi se limitent à la durée de cette garantie. Tous les autres recours, notamment, et ce, de façon non limitative, relatifs à des dommages directs, indirects, spéciaux ou exemplaires, particuliers ou accessoires, ou relatifs à des pertes pour tout gain manqué ou pertes d'exploitation, sont exclus en toutes circonstances. Toutefois, certaines provinces peuvent ne pas permettre de limitation sur les garanties implicites, ainsi la limitation aux présentes peut ne pas s'appliquer à vous. La présente garantie sera régie par les lois du Canada et des provinces dans lesquelles les produits ou systèmes de produits de MAPEI précités ont été achetés. Aucune garantie ne peut être modifiée par usage, modalité d'exécution ou pratique commerciale. Cette garantie vous confère des droits légaux spécifiques et vous pouvez aussi bénéficier de droits additionnels qui varient d'une province à l'autre. Aucune représentation, promesse, affirmation ou déclaration par un employé ou mandataire de MAPEI ne sera opposable à MAPEI, sauf si clairement mentionnée dans cette garantie. Cette garantie entre en vigueur à la date d'installation des produits ou systèmes de produits MAPEI et se termine comme indiqué dans la présente garantie; se limite au premier acheteur et ne peut être transférée; et s'applique uniquement aux achats de produits ou de systèmes de produits MAPEI effectués au Canada le ou après le 1er décembre 2023.

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'INDEMNISATION :

Pour présenter une demande d'indemnisation sous cette garantie, vous devez contacter MAPEI Inc. par écrit dans les quinze (15) jours de votre connaissance du prétendu défaut de fabrication de notre produit, à l'attention de : Service technique, 2900, Francis-Hughes, Laval, Québec, Canada H7L 3J5. Une preuve d'achat du prétendu produit ou système de produits défectueux doit être jointe à tout avis de réclamation. MAPEI se réserve le droit d'inspecter tout site d'installation, d'effectuer des tests et d'obtenir des échantillons de son produit ou système de produit utilisé lorsque la demande d'indemnisation se produit avant que MAPEI ne détermine la validité de votre réclamation. MAPEI peut déléguer à un tiers la tâche d'inspection, de test et de collecte d'échantillon décrite précédemment. En tout temps, le réclamant doit donner accès à MAPEI et ses représentants au site du propriétaire. MAPEI doit d'abord recevoir votre réclamation et l'évaluer avant que toute réparation ne soit effectuée; à défaut de quoi, cette garantie sera nulle et sans effet.

VOTRE RECOURS EXCLUSIF :

Si nous déclarons votre réclamation valide sous cette garantie et que notre produit s'avère défectueux à l'intérieur de la période respective indiquée dans la présente, vous aurez droit, comme unique recours et à la discrétion de MAPEI : (a) au remplacement du produit uniquement pour la portion précise de l'installation initiale qui nécessite le remplacement, ou (b) le paiement d'un montant pour le prix d'achat du produit original s'étant avéré défectueux. En raison de conditions indépendantes de la volonté de MAPEI (par exemple, disponibilité de couleur ou de teinte, retrait, usure et détérioration normales), MAPEI ne peut garantir la correspondance exacte du produit utilisé pour l'installation initiale.

Tous les produits mentionnés doivent être installés conformément à leur fiche technique.

Centre d'assistance du Service technique
1 800 361-9309